



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 juin 2021

Les Conseillers Municipaux se sont réunis le vendredi quatre juin deux mille vingt et un à vingt heures, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Perrin, Maire.

Présents : Mrs Bernard Perrin, Christophe Balvay, Thierry Moiroux, Ludovic Genette, Jean-Pierre Jaillot, Jean-Pierre Besson,
Mmes Monique Vouillon, Christine Vivier, Nicole Revel, Mmes Nathalie Segaud et Stéphanie Taboulet.

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : **M. Christophe BALVAY.**

➤ INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS SUR LES DIFFÉRENTES RÉUNIONS INTERCOMMUNALES :

❖ SIVOS :

Mme Christine VIVIER résume le conseil qui s'est déroulé le mardi 1^{er} juin 2021 avec M. Christophe BALVAY et Mme Stéphanie TABOULET : il a été évoqué la convention sur le transport scolaire qui sera reconduit.

Concernant les prévisions pour l'année scolaire 2021/2022, le SIVOS comptabilise 7 inscriptions (PS ET TPS) et 12 départs au collège de Matour.

Mme Stéphanie TABOULET fait part qu'un règlement intérieur a été mis en place pour le temps d'attente des élèves qui prennent le car.

❖ SIRTOM :

M. Jean-Pierre JAILLOT a participé aux ateliers « zéro déchet zéro gaspillage » organisés par le SIRTOM :

! **Evaluation collaborative des projets d'économie circulaire** mis en place par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

! **Construction du plan d'actions** de la période 2021–2026 en s'appuyant sur les actions menées depuis 2010.

M. Jean-Pierre JAILLOT propose des réunions d'informations aux habitants de la commune afin de sensibiliser le plus grand nombre sur le gaspillage et réduire les déchets.

❖ MARPA

M. Bernard PERRIN et Mme Monique VOUILLON nous font part des problèmes de la MARPA avec la loi Segur qui exclut la prime au personnel soignant qui exerce dans le privé. M. Bernard PERRIN a fait remonter cette problématique à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier en Conseil.

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. Bernard PERRIN résume la réunion du conseil communautaire qui s'est tenue le mardi 1^{er} juin dernier à la salle des fêtes de Serrières :

- Election : suite à la démission de M. Michel MAYA au poste de Vice-Président délégué « Développement durable – Transition énergétique », M. Cédric René GRANDPERRET (Maire de Saint Pierre le Vieux) a été élu.
- Tourisme : pas de revalorisation de la taxe de séjour.
- Questions diverses : retour sur la journée des secrétaires de mairie qui s'est déroulée le jeudi 24 mai à Matour à l'initiative de Mme Estelle VENET directrice générale adjointe de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.
- Délibération portant sur la création de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du bassin versant de la Grosne :

Le Maire indique que :

L'article 59-II de la loi MAPTAM rend la compétence GEMAPI obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Le bassin versant de la Grosne est identifié depuis 2016 dans le SDAGE comme un secteur prioritaire pour la création d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), en raison d'un besoin de structuration de la gouvernance pour assurer les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a engagé la procédure de création ex-nihilo d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin versant de la Grosne afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE, et a délimité le périmètre d'intervention de cet établissement qui concerne 6 EPCI-FP dont la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

La création du Syndicat mixte est décidée par accord des 6 EPCI-FP concernés, et approuvée par arrêté inter-préfectoral après avis des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le Maire expose que le Conseil communautaire a décidé le 4 février dernier de :

- **APPROUVER la création** de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;
- **TRANSFERER à l'EPAGE** du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;
- **APPROUVER le périmètre** d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne joints en annexe.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, il propose en conséquence d'approuver la création de cet EPAGE.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré décide de :

- **APPROUVER la création** de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne par cinq voix pour et six abstentions ;
- **TRANSFERER à l'EPAGE** du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;
- **APPROUVER le périmètre** d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;
- **CHARGE** le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, au Président de la Communauté de Communes.

❖ JURY D'ASSISES

Le tirage au sort a été fixé lundi 5 juillet 2021, à 9 heures 30, salle des fêtes du pressoir à la Chapelle de Guinchay.

Mme Christine VIVIER accepte de représenter la commune à cette réunion.

➤ **TRAVAUX SALLE DU MILLE CLUB :**

Mme Monique VOUILLON fait un point sur les travaux :

- ! Flocage réalisé après installation électrique par l'entreprise Bonhomme,
- ! Portes extérieures installées par l'entreprise LAFFAY
- ! Raccordement au réseau de la micro-station installée par Vouillon BTP
- ! Démoussage du toit côté cuisine fait par l'artisan Jérôme Vouillon,
- ! Sécurisation du mur de soutènement : présentation d'un prototype de couvertine réalisé par l'artisan Jérôme Vouillon.

Tarifs Mille Club :

Mme Monique Vouillon 1^{ère} adjointe, présente un comparatif des différents tarifs pratiqués dans les autres communes du territoire, Le Conseil Municipal après discussion, décide de modifier les tarifs de locations de la salle communale « du Mille Club », à compter du 1er août 2021, la participation annuelle pour les Associations Tramblyronnes ne changera pas :

<u>Tarif habitant de Trambly</u>	<u>Tarif habitant extérieur</u>
1 Journée: 80 €	1 Journée : 150 €
1 Week end : 100 €	1 Week end : 190 €
Electricité 0.30 € le kw/h	Electricité : 0.30 € le kw/h
<i>Cautions : 500 € à la prise de possession de la salle</i>	<i>Cautions : 500 € à la prise de possession de la salle</i>
<i>Arrhes de réservation : 50% du montant de la location</i>	<i>Arrhes de réservation : 50% du montant de la location</i>

- Associations Tramblyronnes : participation annuelle de 40 € + consommation Electricité.

Financement travaux Mille Club :

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation énergétique de la salle communale du « Mille Club », le Maire rappelle la décision de souscrire un prêt de 80 000€ auprès de la Banque des Territoires ; rappelle qu'un montant de 50 000€ a été inscrit et voté lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 09 avril dernier.

En conséquence, sera imputé ainsi en section d'investissements :

RECETTES Compte 1641 : +30 000€	DÉPENSES Compte 21318 : + 30 000€
---	---

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

➤ **ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Le Maire rappelle les conditions générales d'organisation, les dispositions spéciales qu'il convient d'appliquer lors du déroulement des élections départementales et régionales en situation d'épidémie de coronavirus COVID-19.

Constitution du bureau de vote :

Président : Bernard Perrin
Secrétaire : Christophe Balvay

<u>Elections Régionales-Corse-Territoriales</u>		<u>Elections Départementales</u>	
<u>Assesseurs Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Assesseurs Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
VOUILLON Monique BESSON Jean-Pierre	PERRIN Nathalie MOIROUX Thierry	VIVIER Christine JAILLOT Jean-Pierre	TABOULET Stéphanie SEGAUD Nathalie

Le Conseil fixe le tour des permanences au bureau de vote, salle de la Mairie pour le double scrutin des élections régionales et départementales qui se tiendront simultanément les dimanches 20 et 27 juin prochains.

	<u>Dimanche 20 juin</u>	<u>Dimanche 27 juin</u>
<u>de 8h00 à 11h30</u>	régionales Christophe Balvay Monique Vouillon	départementales Christophe Balvay Monique Vouillon
	départementales Stéphanie Taboulet Nathalie Segaud	régionales Stéphanie Taboulet Nathalie Segaud
<u>de 11h30 à 15h00</u>	régionales Nicole Revel Christine Vivier	départementales Nicole Revel Christine Vivier
	départementales Ludovic Genette Bernard Perrin	régionales Ludovic Genette Bernard Perrin
<u>de 15h00 à 18 h00</u>	régionales Jean-Pierre Besson Jean-Pierre Jaillot	départementales Jean-Pierre Besson Jean-Pierre Jaillot
	départementales Thierry Moiroux Bernard Perrin	régionales Thierry Moiroux Bernard Perrin

Rappel des consignes relatives à la vaccination des membres des bureaux de vote

Aux termes de la circulaire INTA2110958C du 28 avril 2021 à destination des maires et conformément à l'avis du Comité scientifique, la vaccination et, à défaut, la réalisation d'un test de détection de la COVID-19, des membres des bureaux de vote et des fonctionnaires municipaux mobilisés le jour du scrutin ne sont pas juridiquement obligatoires, mais constituent des recommandations sanitaires. Il en est de même de la réalisation d'un test pour les personnes participant aux opérations de dépouillement.

Ces recommandations sanitaires ne peuvent en aucun cas conditionner la participation aux opérations électorales. Ainsi, aucune preuve de vaccination ou de réalisation d'un test ne peut être exigée par le président du bureau de vote. Il ne peut donc être refusé la présence d'un membre d'un bureau de vote ou d'un fonctionnaire communal, ou d'ailleurs de toute autre personne, au prétexte d'un refus de vaccination ou de test préalable.

➤ **VOIRIE :**



M. Christophe Balvay présente le calendrier des travaux sur la commune qui vont être réalisés par l'entreprise THIVENT :

Pari-Gagné : route de Montravent Pose d'un branchement assainissement / regard	Mercredi 09 juin 2021
En Plaine : impasse bel horizon Reprise de dégradation	Du mercredi 09 juin 2021 au jeudi 10 juin 2021
Route du Pas de la Sue Renforcement de la chaussée	Du jeudi 10 juin 2021 au mardi 15 juin 2021
Les Entrées : du 221 au 272 route des Entrées Reprise canalisation et création de chaussée	Du mercredi 16 juin 2021 au mardi 22 juin 2021

➤ **HLL**

Christine VIVIER présente les différents devis pour les travaux du gîte 2 actuellement occupé. Après discussion, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux à septembre 2021.

M. Jean-Pierre BESSON propose d'aider Christine VIVIER afin de pouvoir présenter au prochain conseil municipal d'autres devis concernant les travaux de peinture.

➤ **EMPLOYES COMMUNAUX**

Le Maire présente l'avenant au contrat de M. Patrick Chatelet. Cet avenant porte sur **l'article 4 : la rémunération.**

➤ **AGENCE POSTALE COMMUNALE : MESURES ESTIVALES ÉTÉ 2021**

Le Maire présente le tableau récapitulatif des mesures estivales prises par les LPAC du secteur de Charnay-lès-Mâcon pour l'été 2021, et propose une modification sur la matinée de samedi pour la période du lundi 05 juillet au samedi 28 août 2021 :

HORAIRES NOMINAUX HABITUELS

TRAMBLY

	Matin	Après-midi
Lundi		13h00 à 16h30
Mardi		13h00 à 16h30
Mercredi	09h00 à 12h00	
Jeudi		13h00 à 16h30
Vendredi		13h00 à 16h30
Samedi	08h00 à 10h30	

**MODIFICATION HORAIRES POUR
L'ETE (MESURES ESTIVALES)**

TRAMBLY

	Matin	Après-midi
Lundi		13h00 à 16h30
Mardi		13h00 à 16h30
Mercredi	09h00 à 12h00	
Jeudi		13h00 à 16h30
Vendredi		13h00 à 16h30
Samedi	Fermé	

Dates des mesures estivales : du lundi 05 juillet au samedi 28 août 2021 inclus.

Le Conseil municipal après discussion, approuve cette modification pour l'été 2021, et charge le Maire d'en informer les administrés et les services postaux du secteur de Charnay-lès-Mâcon.

➤ **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monique VOUILLON présente les devis pour le changement des trois chaudières à gaz pour les logements de la Cure : après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir la Société Eric MULOT pour le montant de : 8505.00€ HT.

➤ **ADRESSAGE :**

Monique VOUILLON fait état de la distribution des plaques de rue qui s'est bien déroulée ; elle remercie chaleureusement Nicole REVEL, Christine VIVIER et Christophe BALVAY pour leur aide.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Distributeur de pain :

La boulangerie Aucaigne de Dompierre-les-Ormes et la Société le Distrib seront présentes samedi 12 juin de 10h à 12h pour la présentation du fonctionnement du distributeur ; tous les habitants sont conviés.

Fin de séance 23h40

Prochaine réunion du Conseil Municipal vendredi 30 JUILLET :
à 20 heures, salle de la Mairie.